

ROME : LE DROIT À PARTICIPER À LA VIE CULTURELLE DE LA VILLE DE ROME



PARTICIPATION
ACCÈS DURABLE
DROITS HUMAINS
CAPACITÉ **GOUVERNANCE**
CITOYENNETÉ STRATÉGIE
AUTONOMISATION
INSTITUTIONNEL

1. Contexte

Rome est une ville dotée d'une immense richesse historique et d'un grand patrimoine culturel. C'est un établissement humain majeur depuis de nombreux siècles. La ville est divisée en 15 quartiers. Avec 91 autres municipalités, elle constitue la « capitale métropolitaine » de Rome et est située dans la zone centre-ouest de la péninsule italienne.

En 2019, Rome comptait 2 856 133 habitant.e.s. Il s'agit de la 7ème plus grande ville d'Europe. La superficie de la municipalité de Rome est étendue (1 287 km²), ce qui en fait un des éléments clés déterminants dans la définition des politiques urbaines liée à l'urbanisme. Le territoire de la ville comprend l'espace urbain de Rome et plusieurs villes ayant leur propre dynamique, ainsi que plusieurs réserves naturelles et zones agricoles peu peuplées.

En tant que l'une des villes les plus importantes du monde occidental, Rome joue un double rôle de ville et de capitale, avec une projection internationale importante. Cela implique une double dimension institutionnelle : les autorités nationales italiennes gèrent directement certaines des principales institutions existantes dans la ville, qui coexistent avec les institutions de la ville de Rome, gérées, elles, par la municipalité. Cette situation implique un dialogue permanent entre les différents niveaux de gouvernement.

Le patrimoine de la Rome antique ainsi que celui de la Renaissance est très présent dans le centre-ville de la ville, ainsi que dans certains des quartiers plus éloignés, et attire un grand nombre de touristes et de visiteur.rice.s, bien que cela éclipse les expressions culturelles contemporaines et dynamiques.

De plus, la préservation des vestiges archéologiques a limité l'extension du réseau de métro, affectant par conséquent la capacité des personnes à se déplacer dans la ville pour profiter, par exemple, d'activités culturelles. Il est possible que cela ait également contribué à limiter la décentralisation de l'administration municipale vers ses 15 districts.

2. Rome et la Culture

Le Maire adjoint à la culture de Rome (connu aussi comme « Rome Capitale ») est l'acteur clé des politiques culturelles locales de la ville. Il définit les stratégies de [développement culturel de la ville de Rome](#) et déploie des politiques et des programmes portant sur les activités culturelles, les institutions culturelles et la préservation, ainsi que la mise en valeur et la promotion du patrimoine. Il offre des orientations stratégiques et opérationnelles à trois départements municipaux: le Département de la culture (qui coordonne un ensemble d'institutions artistiques appartenant entièrement ou partiellement à Rome Capitale, et soutient ses activités culturelles ainsi que celles des groupes communautaires locaux et des centres culturels municipaux), les bibliothèques et leur réseau (40 bibliothèques réparties dans toute la ville) et la Surintendance du patrimoine culturel (qui gère, préserve et valorise le patrimoine archéologique, historique, artistique et monumental appartenant à Rome Capitale à travers un système de 18 musées).

Rome possède une offre culturelle institutionnelle impressionnante (théâtre, musique, cinéma, arts visuels...), bien que cette offre soit principalement localisée dans le centre de la ville. Les politiques municipales proposent des programmes de haute qualité, innovants et internationaux, répondant ainsi aux intérêts, aux besoins et aux pratiques culturelles exigeantes d'une part importante des citoyen.ne.s romain.e.s. Néanmoins, un nombre élevé de personnes (environ 40%) n'est pas impliqué dans la participation formelle à la vie culturelle au cours de l'année. Par conséquent, les activités culturelles pourraient être élargies et, idéalement, s'appuyer sur des pratiques sociales et des formes technologiques plus contemporaines, notamment dans le but de toucher les jeunes, et impliquer les institutions scientifiques. En outre, à Rome, le secteur culturel alternatif est très actif et propose des programmes et des activités de grande qualité.

3. Politiques visant à mettre en œuvre le droit à participer à la vie culturelle

Depuis septembre 2016, le cabinet du Maire adjoint à la culture de Rome a placé la mise en œuvre locale du « droit de participer à la vie culturelle » au centre de ses politiques. L'ambition est d'impliquer massivement les citoyen.ne.s dans la vie culturelle de la ville. Les politiques et programmes sont mis en œuvre grâce à une série de changements institutionnels et organisationnels, qui sont guidés par les principes clés suivants :

- 1) Autonomisation (*empowerment*)
- 2) Accessibilité
- 3) Réseaux et pensée systémique
- 4) Gouvernance et responsabilité
- 5) Leadership

LE CABINET DU MAIRE ADJOINT À LA CULTURE DE ROME A PLACÉ LA MISE EN ŒUVRE LOCALE DU « DROIT DE PARTICIPER À LA VIE CULTURELLE » AU CENTRE DE SES POLITIQUES.

Le nouvel élan donné aux politiques culturelles de Rome, basé sur le droit à participer à la vie culturelle, implique l'engagement des personnes dans les étapes de la politique (conception, mise en œuvre et évaluation). Ainsi, le concept d'**autonomisation** est développé en : (a) offrant plus d'espaces pour la participation des citoyen.ne.s, en générant des processus ascendants et en renforçant les capacités

dans le domaine du développement communautaire; (b) mettant l'accent sur la contemporanéité culturelle, lançant de nouveaux programmes consacrés aux alternatives les plus avant-gardistes et les plus innovantes; (c) rompant avec les limites des programmes culturels, en y insérant davantage de science, de réflexion et de connaissances, y compris concernant les questions liées au développement durable.

L'accessibilité est un autre facteur fondamental du renouvellement des politiques culturelles à Rome. Pour être pleinement centrées sur les personnes, les politiques culturelles cherchent à impliquer tou.te.s les acteur.rice.s culturel.le.s dans les institutions et programmes culturels : les citoyen.ne.s, les artistes et les équipes professionnelles. De nouveaux programmes, spécifiques et attrayants doivent être conçus de manière à ce que chacun et chacune (dans la diversité des contextes socio-économiques, et liés au genre, à l'orientation sexuelle, aux origines ou à l'appartenance sociale) reconnaisse son propre droit à être un acteur ou une actrice actif.ve de la culture, et à se (re)connecter aux ressources culturelles locales. Les travaux dans ce domaine se concentrent sur : (a) les familles en tant que publics de la culture, en renforçant les stratégies telles que l'entrée gratuite et les outils permettant d'accéder aux centres culturels ; (b) des travaux indirects portant sur la diversité culturelle, et ayant un impact sur l'ensemble de la population.

La mise en réseau et la réflexion systémique constituent la nouvelle approche qui accompagne la nouvelle organisation interne des politiques culturelles. Celle-ci favorise l'autonomie et la responsabilité des institutions culturelles et implique une relation plus transversale avec la structure centrale, avec davantage de mécanismes de coopération et de collaboration développés à travers des réseaux formels et informels. À cet égard: (a) les bibliothèques deviennent des espaces culturels uniques avec des rôles plus larges sur le territoire; (b) des espaces de vie et de signification culturelle émergent dans les quartiers, avec le soutien de leurs propositions dans les domaines des arts du spectacle et des arts visuels; (c) les saisons et les événements temporaires structurent le calendrier culturel annuel et permettent un plus grand impact, avec trois saisons de programmation principales dédiées à la science, aux communautés et aux productions culturelles contemporaines.

L'AMBITION EST D'IMPLIQUER MASSIVEMENT LES CITOYEN.NE.S DANS LA VIE CULTURELLE DE LA VILLE ET EST GUIDÉE PAR LES PRINCIPES CLEFS SUIVANTS : AUTONOMISATION, ACCESSIBILITÉ, RÉSEAUX ET PENSÉE SYSTÉMIQUE, GOUVERNANCE ET RESPONSABILITÉ, ET LEADERSHIP. _____

Les nouvelles politiques culturelles de Rome comprennent la nécessité d'améliorer la **gouvernance** et de garantir la responsabilité publique, avec certaines mesures déjà mises en place. En ce qui concerne l'amélioration de la gouvernance : (a) la rationalisation favorise un système plus logique fondé sur les compétences et les secteurs ; (b) la relation entre le conseil municipal et les agents culturels locaux est basée sur des opportunités et des appels publics tout au long de l'année, avec un budget accru. En ce qui concerne l'amélioration de la **responsabilité** : (a) la mission générale des institutions culturelles est axée sur l'accessibilité ; (b) le contrat-programme devient le modèle de référence pour les institutions culturelles, avec un ensemble clair d'engagements publics responsables ; (c) de nouvelles procédures transparentes améliorent la qualité et facilitent l'égalité des chances ; (d) la continuité des projets est garantie par des accords de partenariat, et, enfin, (e) un nouveau système de suivi visant à mesurer l'impact des politiques culturelles est en cours de développement.

Enfin, le **leadership** politique apporte confiance et cohérence au plus haut niveau. La ville compte sur le soutien explicite de la Maire envers le champ de la culture, comme en témoignent ses politiques culturelles, la position institutionnelle de l'Adjoint au Maire en tant que Maire Adjoint au sein du conseil municipal, ainsi que l'augmentation du budget dédié à la culture.

4. Exemples de programmes

Quelques exemples des programmes développés sont mentionnés ci-dessous :

- [Association du Théâtre de Rome](#)
- [PalaExpo Azienda Speciale](#)
- [Musées de la municipalité](#)
- [Institution des Bibliothèques Roma Capitale](#)
- [Zètema Progetto Cultura](#)
- [Processus participatif](#) pour le nouveau projet de gestion de [Nuovo Cinema Aquila](#)
- [MACRO^{asilo}](#)
- [La MIC-CARD](#)
- [Opera Camion](#)
- [La Fête de Rome](#)

Le nouveau portail pour toutes les activités : <https://culture.roma.it>.

5. Impact et défis à venir

Les changements institutionnels et organisationnels actuellement en cours et visant à placer le droit à participer à la vie culturelle au centre des politiques culturelles de Rome, seront complétés par d'autres engagements et actions :

- Partager la gouvernance, renforcer la responsabilité de tous les acteurs urbains et promouvoir une gouvernance à long terme des politiques culturelles, avec des documents solides et des débats dans le cadre des défis mondiaux, nationaux et locaux à venir pour la réalisation de sociétés plus démocratiques.
- Renforcer les capacités afin de consolider l'écosystème culturel romain, compte tenu de la dimension territoriale des politiques, notamment en renforçant la décentralisation et en dotant les quartiers d'espaces culturels polyvalents et spécialisés, bénéficiant d'une certaine autonomie et de ressources budgétaires.
- Activer de nouvelles ressources, appropriées aux politiques culturelles, y compris des partenariats public-privé innovants basés sur des mesures et des modèles de résultats-paiement.
- Créer de nouvelles initiatives liées aux politiques culturelles, telles que des projets urbains réguliers conçus à travers un travail transversal réalisé avec les communautés, et développer des propositions innovantes visant à atteindre tous les segments de la population et à aborder l'égalité des genres, la diversité fonctionnelle et la mobilité.

6. Agenda 21 de la culture

L'élaboration de cette bonne pratique est basée sur le document « [Rome développe le droit de participer à la vie culturelle de la ville](#) » (en anglais), produit dans le cadre du programme « Villes Leaders » de la Commission Culture de CGLU. Ce programme vise l'élaboration d'un document mondial, la [Charte de Rome 2020](#), qui développera le droit à participer à la vie culturelle avec cinq capacités humaines. Par conséquent, l'Agenda 21 de la culture est au cœur des politiques culturelles de Rome et informe de nombreux principes et mesures clés observées.

7. Plus d'information

Rome Capitale est vice-présidente de la Commission culture de CGLU. Ce document a été élaboré par Carla Schiavone, Conseillère auprès du Maire Adjoint au Développement Culturel de Rome.

Site web : <https://culture.roma.it>

Contact : [carla.schiavone \(at\) comune.roma.it](mailto:carla.schiavone@comune.roma.it)